

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Dénomination légale de l'organisation	<i>Conservation des Espèces Marines (CEM)</i>
Intitulé du projet	Création de la Première Aire Marine Protégée en Côte d'Ivoire dans la zone bordant l'embouchure de la Dodo
Numéro de subvention	102092
Date du rapport	21/10/2020

Hotspot CEPF : Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

Orientation stratégique : #3 - Sauvegarder les espèces prioritaires menacées au plan mondial en identifiant et répondant aux principales menaces et aux lacunes en matière d'information.

- *Priorité d'Investissement 3.1 Appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces en danger critique et en danger d'extinction de la liste rouge de l'UICN.*

Montant de la subvention : \$44,821.00

Dates du projet : du 1 juin 2017 au 30 octobre 2020

PARTIE I : Présentation générale

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)

- Ministère de l'Environnement de la Cote d'Ivoire: institution gouvernementale ayant l'autorité de créer les AMP sur le plan national.
- Ministère des Eaux et Forêts (cantonnement de Grand Bereby): partenaire technique pour la réalisation de patrouilles des écogardes, l'arrestation de personnes surpris en flagrant délit de braconnage, de coupe illégal, etc.
- Police Maritime de Grand Bereby: partenaire technique pour le déroulement des patrouilles de surveillance du port de pêche et l'appui aux écogardes de tortues marines.

- Association Action pour le Développement (AAD): partenaire technique pour la réalisation du système d'adduction d'eau potable avec énergie solaire dans le village de Roc et l'électrification solaire des foyers communautaires de Pitiké et Kablaké.
- Rainforest Trust: partenaire financier pour la conduite des actions de recensement de la biodiversité et des travaux de délimitation et de cartographie de l'AMP.
- Les hôtels Le Khatoum, La Flotte, La Baie des Sirènes: collaborateurs privilégiés pour le développement des actions écotouristiques dans l'AMP.

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

Au terme du projet nous avons pu accomplir les étapes clés de la procédure de création d'une Aire Marine Protégée en Côte d'Ivoire à savoir ;

- La conduite de 02 missions du groupe de travail national pour la création des AMP à Grand Bereby afin de vérifier que le site proposé réponde aux critères d'éligibilités.
- La création d'un nouveau groupe de travail national pour la création des AMP en Côte d'Ivoire (le groupe constitué précédemment ne contenait pas d'experts juridiques).
- La formation de la commission de classement de l'AMP de Grand Bereby.
- La lecture d'un communiqué (rédigé par le Ministère de l'Environnement) concernant la création de 5 AMP en Côte d'Ivoire dont celle de Grand Bereby devant le Conseil des Ministres (23 septembre 2020).

Cependant, nous tenons à signaler que la délivrance du décret actant la création de l'AMP de Grand Bereby par le Ministère de l'Environnement n'a toujours pas été effectuée.

Par ailleurs, à travers la réalisation de ce projet, nous avons pu également ;

- Accroître les connaissances sur la diversité biologique du site à classer permettant de prévoir des plans d'action de conservation plus adéquats.
- Former 15 jeunes adultes des communautés villageoises locales à la conduite de patrouilles de surveillance, de protection et de suivi des tortues marines lors de la saison des pontes et à l'accueil et au guidage de touristes.
- Former 06 jeunes adultes des communautés locales à l'exécution de patrouilles quotidiennes pour lutter contre les activités illégales dans la zone terrestre de la future AMP.
- Redynamiser l'activité écotouristique basé sur l'observation de tortues marines dans la zone d'intervention du projet qui a généré de l'emploi pour 15 jeunes villageois.
- Renforcer les capacités de 03 organisations de la société civile locales (Conservation des Espèces Marines, Association Action pour le Développement et Initiatives Féminines pour le Développement Durable de Grand Bereby) en matière de plaidoyer, gestion financière, institutionnelle et de projet, de gouvernance organisationnelle et de mobilisation de fonds.
- Etablir une association de développement dirigée par des femmes (Initiatives Féminines pour le Développement Durable de Grand Bereby).
- Augmenter les actions sociales bénéficiant principalement les femmes pour faciliter l'adhésion de la population locale au projet de conservation.
- Créer et consolider des partenariats avec des établissements hôteliers locaux pour le développement d'activités écotouristiques sur les plages de ponte des tortues marines.

- Former des partenariats avec les Eaux et Forêts et la Police Maritime de Grand Bereby pour mener des actions de surveillance et de lutte contre les activités illégales.

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
<i>La sauvegarde d'espèces prioritaires menacées au niveau mondial est renforcée grâce à une mobilisation communautaire, à la création d'alternatives économiques et à l'amélioration des conditions de vie des populations du littoral.</i>	<p>La formation d'écogardes et la réalisation de patrouilles de surveillance régulière a induit une réduction des activités illégales d'exploitations des ressources forestières et de braconnage d'espèces menacées au niveau du site d'intervention du projet.</p> <p>L'installation d'un système d'adduction d'eau potable avec énergie solaire (village de Roc) et l'électrification via panneaux solaire de 2 foyers communautaires (Pitiké et Kablaké) a permis d'améliorer les conditions de vie des communautés locales ciblées.</p> <p>Le développement d'activités écotouristiques basé sur l'observation de tortues marines a généré de l'emploi et implicitement des revenus financiers pour les populations locales.</p>

- b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
<i>Création d'une aire protégée communautaire englobant une partie terrestre et riche en écosystèmes d'eau douce et une partie marine.</i>	<p>A la date de clôture du projet, l'AMP de Grand Bereby n'a toujours pas été officiellement créée par le Ministère de l'Environnement. Néanmoins, nous avons obtenu les résultats importants suivants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -La conduite de 2 missions du groupe de travail national pour la création des AMP à Grand Bereby afin de vérifier que le site proposé rempli les conditions pré-requises. - La création d'un nouveau groupe de travail national pour la création des AMP en Côte d'Ivoire (le groupe précédent ne contenait pas d'experts juridiques). - La formation de la Commission de Classement de l'AMP de Grand Bereby. - La lecture d'un communiqué concernant la création de l'AMP de Grand Bereby lors du Conseil des Ministres du 23 Septembre 2020.

<p><i>Les organisations de la société civile de la zone travaillant dans le domaine de la conservation sont rendues davantage crédibles et leur capacité d'influence est renforcée.</i></p>	<p>3 organismes de la société civile locale (CEM, AAD et IFDDGB) ont vu leurs capacités d'influence renforcée avec des actions au niveau de plusieurs ministères, de la Préfecture de San Pedro, de la Sous-préfecture de Grand Bereby, de la mairie de Grand Bereby, d'hôtels, etc. Ces OCS ont connu également une croissance remarquable pendant la période du projet notamment en mobilisant davantage de fonds que par le passé.</p>
<p><i>Les conditions de vie des ménages des communautés du littoral sont améliorées grâce à la valorisation écotouristique des sites du projet et à la réalisation d'actions sociales.</i></p>	<p>La mise en œuvre de projets communautaires tels que l'installation du système d'adduction d'eau potable avec énergie solaire au sein du village de Roc et l'électrification solaire des centres communautaires de Pitiké et Kablaké ont améliorés les conditions de vies des ménages ciblés. Le développement d'activités écotouristiques centré sur l'observation de tortues marines a entraîné la création de 15 emplois locaux et de nouvelles sources de revenus financiers.</p>

4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

L'une des plus grandes difficultés que nous avons rencontrée pendant le projet fut durant l'étape de zonation de la future AMP. En effet, lors de la délimitation de la zone terrestre de l'AMP, il nous a fallu tout d'abord obtenir l'accord général des communautés (aussi bien des propriétaires terriens que des parties ayant des intérêts dans la zone) impactées par l'établissement de l'AMP. Puis, par la suite, négocier avec chacun des propriétaires possédant des parcelles à l'intérieur de l'AMP afin de trouver un consensus sur la limite de leurs terres, une tâche rendue compliquée par l'absence de documentation officiel (ie. titres de propriétés, attestations de biens,...).

De même, pour le découpage de la partie maritime, nous avons dû convaincre, dans un premier temps, le Ministère de l'Environnement de la nécessité d'agrandir la superficie de la future AMP et d'aller au-delà des 12 miles nautiques des eaux territoriales qui était envisagé. Et ensuite, persuader le Ministère de l'importance d'effectuer un zonage à l'intérieur de l'AMP pour un management efficace de la dite AMP.

Il nous semble aussi important de préciser le rôle de levier important qu'a joué l'obtention d'un financement pour l'achat de quelques équipements indispensables à la surveillance de l'AMP lors de nos actions de plaidoyer et de lobbying auprès du Ministère.

5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

- Impacts positifs:
 - a) L'inventaire de la diversité biologique mené au niveau de la forêt de l'embouchure du fleuve de la Dodo a révélé un niveau de richesse faunistique élevé et la présence d'espèces prioritaires menacées au plan mondial comme suit;

- 03 espèces classées en danger critique d'extinction : chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, faux gavial, tortue imbriquée ;
 - 02 espèces classées en danger : pangolin à écailles tricuspidées, tortue verte ;
 - 08 espèces classées vulnérables : pangolin à longue queue, crocodile nain, colobe blanc noir, cercocèbe fuligineux, tortue terrestre *Kinixys homeana*, calao à casque jaune et les tortues marines luth et olivâtre.
- b) L'exécution du projet de création de l'AMP de Grand Bereby a insufflé un nouvel élan aux actions du groupe national de création des AMP en Côte d'Ivoire. Créé en 2013, ce groupe demeurait « en latence » compte tenu des nombreuses difficultés inhérentes à la création d'AMP (ex. ressource financières suffisantes pour la prospection de sites potentiels, la conduite d'enquêtes de recensement de la biodiversité, l'exécution de campagne de sensibilisation des populations locales,...). Or, depuis la réorganisation du groupe pour inclure des experts juridiques, réalisée dans le cadre du dit projet, une communication en Conseil de Ministres annonçant la création de 5 AMP dont celle de Grand Bereby a été lue le 23 septembre 2020.
- c) Par ailleurs, il semble important de noter que la future AMP de Grand Bereby aura une superficie finale (et approuvée par le Gouvernement) de 2 335 km² (233 500 ha), soit un accroissement de la superficie initiale d'un facteur 10 (la superficie initiale proposée était de 230 km² = 23 000 ha (5 000 partie terrestre + 18 000 partie marine)).
- Impacts négatifs:
 - a) Malgré la forte adhésion des communautés villageoises locales au projet de création de l'AMP de Grand Bereby, le processus de zonation de la dite AMP a malheureusement provoqué la résurgence d'anciens conflits entre les propriétaires terriens. Des divergences d'opinions sur l'usage et(ou) les limites des parcelles situées à l'intérieur de l'AMP entre les membres des communautés affectées par la constitution de l'AMP et l'absence de titres de propriétés ont retardé le processus de délimitation. Toutefois, cela a été une opportunité de résoudre des conflits et mésententes existants entre certaines familles des villages.

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable		
#	Description	Sub division #	Description	Résultats pour le livrable
1	<i>Création d'une aire protégée communautaire englobant une partie terrestre et riche en écosystèmes d'eau douce et une partie marine.</i>	1.1	Réaliser les études préalables nécessaires à la création de l'aire protégée : délimitation de la zone à classer incluant les parties marine et continentale, études sur la richesse floristique et faunistique des écosystèmes d'eau douce, cartographie, enquête sur la propriété des terres, etc.	<p>Nous avons grand espoir sur la délivrance du décret portant création de l'AMP de Grand Bereby (la première en Côte d'Ivoire) d'ici la fin de l'année 2020 par le Ministère de l'Environnement.</p> <p>Au cours du processus de création de l'AMP, les résultats ci-après ont été obtenu ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -La conduite de 2 missions du groupe de travail national pour la création des AMP à Grand Bereby afin de vérifier que le site proposé réponde aux critères d'éligibilités. - La création d'un nouveau groupe de travail national pour la création des AMP en Côte d'Ivoire (l'ancien groupe ne contenait pas d'experts juridiques). - La formation de la commission de classement de l'AMP de Grand Bereby. - La lecture d'un communiqué concernant la création de l'AMP de Grand Bereby lors du Conseil des Ministres du 23 Septembre 2020.
		1.2	Meilleure connaissance de la diversité biologique du site à classer permettant de concevoir des plans d'actions de conservation plus adéquats.	Les inventaires de la biodiversité menés dans le cadre du projet, ont révélés notamment la présence du chimpanzé de l'Afrique de l'Ouest, du faux gavial, de la tortue imbriquée, de la tortue verte, du pangolin à

				<p>écailles tricuspidés, du pangolin à longue queue, du colobe blanc et noir, et de bien d'autres espèces à hautes valeurs de conservation.</p>
		1.3	<p>15 jeunes des villages seront formés et effectueront des patrouilles nocturnes pour protéger les tortues marines venant pondre sur les plages, accueillir et guider les touristes.</p>	<p>15 jeunes adultes issues des villages locaux ont été formés et réalisent des patrouilles de surveillance régulières sur les plages ainsi que des visites nocturnes guidées pour les touristes. Le braconnage des tortues marines a drastiquement diminué pendant la période du projet.</p>
		1.4	<p>6 jeunes seront formés et effectueront des patrouilles quotidiennes pour lutter contre les activités illégales dans la zone terrestre du projet (braconnage, défrichement,...).</p>	<p>6 jeunes adultes sélectionnés parmi les communautés locales ont été formés et effectuent des patrouilles de surveillance et de lutte contre les activités illégales dans la partie terrestre de la future AMP. Le taux des activités de braconnage et de coupe illégales de bois ont fortement réduit durant la période du projet.</p>
		1.5	<p>Un partenariat sera créé avec la SOGB (principale entreprise agricole de la zone) pour la création de l'aire protégée (aide à la réalisation de la cartographie).</p>	<p>Un accord verbal a été conclu entre la SOGB et les parties prenantes du projet garantissant le soutien de l'entreprise et son entière collaboration à la réalisation de la cartographie de la future AMP (en respectant bien sur les limites des différentes parcelles/propriétés à l'intérieur de l'AMP).</p>
2	<p><i>Les organisations de la société civile de la zone travaillant dans le domaine de la conservation sont rendues davantage crédibles et leur</i></p>	2.1	<p>La capacité d'au moins 3 organisations de la société civile locales (CEM, une de femmes et une autre) sera renforcée en matière de plaidoyer, gestion financière/institutionnelle/d</p>	<p>3 OCSs ont été renforcées et sont en mesure d'exécuter des projets. Les bénéficiaires sont CEM, l'Association Action pour le Développement et l'Initiatives Féminines pour le Développement Durable de Grand Bereby.</p>

	<i>capacité d'influence est renforcée.</i>		e projet/de gouvernance organisationnelle et de mobilisation de fonds.	
		2.2	Au moins une association de développement dirigée par des femmes sera établie et renforcée.	L'Initiatives Féminines pour le Développement Durable de Grand Bereby - association de développement dirigée par des femmes - a été reconnue par les autorités locales au cours du projet et met en œuvre des actions aux bénéfices des communautés de Grand Bereby.
		2.3	Des partenariats seront créés et renforcés avec les établissements hôteliers pour développer des visites touristiques sur la plage de ponte des tortues	<p>Au cours du projet, notre ONG a établi avec succès des partenariats avec 5 hôtels de la zone de Grand Bereby, (Katoum, La Flotte, Baie des Sirènes, Kara Krou, Jojo B\$B) afin de proposer à leurs clients des visites guidées sur les plages pour observer les tortues marines pondre.</p> <p>En termes de nombre de visiteurs, nous sommes passés de 100-150 par an à environ 400 touristes par an pendant la durée du projet.</p> <p><i>Nb: Le nombre de visiteurs est calculé sur la base des réservations/chiffres fournis par les hôteliers. Le tarif des excursions est de 3 000 FCFA/pers. Cependant, il y a aussi un pourcentage de visiteurs qui n'est pas pris en compte car ils paient directement les écogardes (et non les hôtels).</i></p> <p><i>La mise en place d'un système efficace d'enregistrement des visites touristiques est en cours de réflexion.</i></p>
		2.4	Des partenariats seront	Les agents des Eaux & Forêts et

			créés avec les Eaux et Forêts et la Police Maritime de Grand Bereby pour mener des patrouilles de surveillance sur les marchés locaux et le port de pêche de Grand Bereby.	ceux de la Police Maritime collaborent efficacement dans la lutte contre les activités illégales d'exploitations des ressources naturelles (braconnage, trafic d'espèces menacées, défrichements, etc.).
3	<i>Les conditions de vie des ménages des communautés du littoral sont améliorées grâce à la valorisation écotouristique des sites du projet et à la réalisation d'actions sociales.</i>	3.1	L'écotourisme basé sur l'observation de tortues marines est redynamisé dans la zone d'intervention du projet permettant l'emploi de 15 jeunes.	Malheureusement la pandémie du Covid19 a mis un frein au développement des activités écotouristiques au niveau mondial et national. Cette situation inédite, bien que temporaire, a gravement impactée nos efforts jusqu'ici fructueux dans la zone de Grand Bereby. Néanmoins, nous sommes confiants sur la reprise des visites guidées par les populations locales dès la levée des restrictions et réouverture des frontières internationales.
		3.2	Des actions sociales aux bénéfiques principalement des femmes seront réalisées pour faciliter l'adhésion de la population locale au projet de conservation.	L'installation du système d'adduction d'eau potable avec énergie solaire dans le village de Roc a pu être finalisée ainsi que l'électrification via panneaux solaire de 2 foyers communautaires (Pitiké et Kablaké).

7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.

- La réalisation de 02 missions du groupe de travail national pour la création des AMP à Grand Bereby afin de vérifier que le site proposé rempli les conditions pré-requis.
- La réorganisation du groupe de travail national pour la création des AMP en Côte d'Ivoire pour inclure des experts juridiques.
- La formation de la commission de classement de l'AMP de Grand Bereby.
- La rédaction et lecture d'un communiqué concernant la création de l'AMP par le Ministère de l'Environnement devant le Conseil des Ministres le 23 Septembre 2020.

- La mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits et des plaintes dans le cadre de l'élaboration de la clause de sauvegarde relative aux restrictions involontaires des ressources naturelles.
- La conduite d'études de biodiversité et socioéconomiques nécessaires à la création de l'AMP et la diffusion des résultats aux autorités, fondations, ONG's etc.
- La collecte d'indices de présence d'espèces menacées dans la zone continentale de la future AMP comme le chimpanzé, le faux gavial, le pangolin et le buffle.
- La finalisation de l'enregistrement de 03 OSCs locales auprès des autorités (CEM, AAD, IFDDGB parues dans le Bulletin Officiel de Cote d'Ivoire).
- L'emploi de 15 jeunes adultes locaux pour la mise en œuvre des actions de protection de la biodiversité et d'accompagnement des touristes lors des visites guidées nocturnes sur les plages.
- L'installation d'un système d'adduction d'eau potable avec énergie solaire dans le village de Roc.
- L'électrification via panneaux solaire des centres communautaires des villages de Pitiké et Kablaké.

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- a) *Au processus de conception de projet (aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet)*
 - La bonne connaissance du site d'intervention du projet ainsi que des relations de bonnes qualités avec les communautés locales et les autorités locales ont joué un rôle déterminant dans la réussite de plusieurs activités du projet.
 - Le soutien de la population locale et la volonté des pouvoirs politiques dans la mise en œuvre d'actions de conservation de la biodiversité (ici, la création d'une AMP), ont été indispensable pour l'obtention des résultats escomptés.
 - L'obtention d'un co-financement de Rainforest Trust pendant de la réalisation du projet a permis de compléter les ressources financières qui étaient insuffisantes. En effet, il est apparu évident au cours du projet que le budget des couts liés à la création d'une AMP avait été sous-estimé. Aussi, pour la réplification de ce type de projet, nous préconisons de solliciter des subventions d'un montant supérieur à USD\$ 50 000.

- b) *Au processus de mise en œuvre de projet (aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet)*
 - La reconnaissance de notre ONG - porteuse du projet - par les communautés locales ainsi que l'appropriation du projet par les membres des communautés ont grandement contribué aux succès des activités.

- L'implication des populations vulnérables/minoritaires (ie. les jeunes, les femmes,..) dans le déroulement de certaines activités a apporté une valeur ajoutée non négligeable au projet. De même, la réalisation d'actions améliorant les conditions de vie des villageois/ménages a facilité le processus d'appropriation du projet par les communautés.
- c) Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation
- Mettre en avant les associations locales, les groupements communautaires,..., en leur confiant plus de responsabilités pour la mise en œuvre d'un projet.
 - Démontrer les avantages économiques que peuvent percevoir les populations locales par l'adoption de bonnes pratiques de conservation et(ou) par la valorisation de richesses naturelles.

Pérennité/Réplication

9. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la réplicabilité.

- La pérennité du projet sera assurée par la création officielle l'AMP qui engendrera la prise en charge des écotouristes locaux par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).
- Le développement d'activités écotouristiques centrées sur l'observation des tortues marines, impliquant les jeunes des communautés locales et plusieurs établissements hôteliers de la zone, génèrent des revenus suffisant pour financer et poursuivre sur le long terme les dites activités.
- La mise en place des Comités de Gestion responsable de la collecte des contributions des bénéficiaires des projets communautaires (ie. adduction d'eau potable, électrification solaire), est une garantie la bonne maintenance des installations dans les villages de Roc, Pitiké et Kablaké.
- Les 3 OSCs ayant renforcées leurs capacités au cours du projet sont à présent en mesure d'être des acteurs proactifs du secteur la Conservation.
- Les agences gouvernementales ayant des ressources financières limitées pour mener à bien des programmes/projets en faveur de la conservation, il en revient donc aux OSCs locales de prendre des initiatives et d'être les moteurs des changements. Ainsi, forte de son expérience de porteuse du projet de création de l'AMP de Grand Bereby, CEM a démarré la conception d'un projet similaire au niveau de l'embouchure du fleuve de Cavally, au niveau de la frontière Cote d'Ivoire - Liberia.

Sauvegardes

10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.

Afin d'obtenir l'accord des communautés locales impactées par la création de l'AMP de Grand Bereby, nous avons pris les mesures suivantes ;

- Sensibilisé la population locale sur les bénéfices liés à la préservation de leurs ressources naturelles par le biais notamment de revenus générées par les activités écotouristiques et les mécanismes de paiement pour les services écosystémiques (Programme Forest Carbon Partnership Facility et REDD+)
- Mené une enquête *Commodo et Incommodo* dirigée par la Sous-Préfecture de Grand Bereby auprès des communautés villageoises affectées par une réduction de leurs propriétés terriennes.
- Elaboré la clause de sauvegarde relative aux restrictions involontaires des ressources naturelles et mis en place un mécanisme de résolution des conflits et des plaintes.
- Recruté et formé une équipe d'ecogardes constituée d'anciens braconniers locaux.

Il nous semble important de mentionner aussi les actions de préventions & sécurités que nous avons mises en œuvre au cours de la crise du coronavirus qui a débuté en Mars 2020 en Côte d'Ivoire. En effet, suivant les recommandations du *World Health Organisation* et des autorités ivoiriennes pour lutter efficacement contre la propagation du Covid19 nous avons suspendu/annulé toutes les réunions de sensibilisations incluant un regroupement de plus de 50 personnes durant les 'mois les plus à risques' (Mars-Juin). Ce n'est qu'une fois que le gouvernement ivoirien a autorisé les rassemblements publics de 200 personnes maximum que nous avons repris nos activités de sensibilisation en prenant soin de respecter les distances sociales de sécurité entre les personnes présentes, de favoriser l'utilisation de gel hydro alcoolique à l'entrée des dites réunions et de fournir des masques faciaux aux participants.

Nos activités d'écotourisme ont quant à elles été fortement impactées par la pandémie puisque les voyages internationaux et nationaux ont été grandement limités (voir même interdits) de mars à juillet en Côte d'Ivoire. Nous souhaitons toutefois souligner qu'au cours de cette période de crise nous avons pu poursuivre nos activités de surveillances, en forêt et sur les plages, par la mise en place et le suivi de mesures de protections et de sécurité contre le Covid19 par les équipes d'ecogardes.

Actuellement, sur le plan national, le taux de 'nouveau cas' Covid19 recensé par jour est très faible, au environ de 50 individus et sont principalement reportés à Abidjan.

Financement supplémentaire

11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.

a. Total du financement supplémentaire (en USD)

Le montant total des fonds supplémentaires s'élève à US\$ 558 7552.

b. Type de financement

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques
Rainforest Trust	A - Cofinancement	US \$ 508 752	Ce financement a été utilisé pour la réalisation des activités suivantes : - Les études de biodiversité et socioéconomiques. - Les réunions d'information et de sensibilisation des populations à la création de l'AMP. - Les enquêtes sur la propriété des terres relatives aux travaux de délimitation et de cartographie de la partie terrestre de l'AMP - L'achat des équipements pour la surveillance de l'AMP (bateau, radars, ...)
L'Ambassade de Suède	B - Effet de levier pour un partenaire	US\$ 50 000	Les fonds ont été gérés par la Convention d'Abidjan, qui assure le secrétariat du Groupe de Travail National pour la création des Aires Marines Protégées. Ce financement a permis au Groupe de Travail National d'effectuer 2 missions à Grand Bereby et de produire une vidéo sur la création de l'AMP de Grand Bereby.

*Classez le type de financement comme :

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)

- C *Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

Commentaires/Recommandations supplémentaires

12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF

Pas de commentaires

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Contribution aux indicateurs du portefeuille

13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.

Indicateur		Description narrative
<i>Résultat n°1: Les communautés locales sont dotées de moyens leur permettant de participer à la gestion durable de 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité</i>	Au moins 10 plans de gestion participative qui soutiennent la collaboration entre les parties prenantes pour la gestion des aires protégées sont élaborés et mis en œuvre.	Le plan de gestion participative sera élaboré par le comité de gestion de l'AMP (et non CEM) lorsque le gouvernement aura officiellement reconnu sa création. <i>Nb: Malheureusement, au terme du projet la création de l'AMP n'a toujours pas été annoncée par le Gouvernement.</i>

<p><i>écologique au niveau des</i></p>	<p>Au moins 30 communautés locales ciblées par les activités de création d'emplois et de moyens de subsistance durables ou par les mécanismes de partage des avantages montrent des bénéfices concrets pour leur bien-être.</p>	<p>4 communautés concernées par le projet reçoivent des bénéfices concrets pour leur bien-être dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'écotourismes et sociales mais aussi prochainement, à travers les mécanismes de paiements pour les services écosystémiques.</p>
<p><i>Résultat n°2: La conservation de la biodiversité est intégrée dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation à l'échelle locale, infra-nationale et nationale.</i></p>	<p>Au moins 5 politiques de gouvernements nationaux en matière de conservation sont déterminées et influencées par la recherche, l'analyse et les programmes de sensibilisation soutenus par des subventions du CEPF.</p>	<p>2 arrêtés ministériels ont été produits au cours du projet. La délivrance du décret présidentiel de création de l'AMP de Grand Bereby est toujours en attente.</p>
	<p>Les informations pertinentes au niveau local ayant trait aux écosystèmes naturels sont générés pour au moins 20 Zones Clés pour la Biodiversité et utilisées pour influencer les décisions politiques et économiques en faveur de leur conservation.</p>	<p>Des études sur la faune et la flore au niveau du site de la future AMP ont été réalisées au cours du projet et des rapports contenant des informations pertinentes pour influencer les décideurs en faveur de sur la création de la première AMP en Côte d'Ivoire ont été partagées avec les autorités compétentes.</p>

<p><i>Résultat n°3: Les espèces prioritaires menacées à l'échelle mondiale sont protégées par l'identification et la lutte contre les principales menaces, et en comblant les lacunes en matière d'information.</i></p>	<p>Les actions prioritaires identifiées dans les plans d'action pour la conservation sont mises en œuvre pour au moins 15 espèces en danger critique ou menaces d'extinction.</p>	<p>L'exécution de patrouille de surveillance et de lutte contre le braconnage au niveau du site de la future AMP, par des membres des communautés locales, durant le projet a permis de renforcer la protection des espèces menacées suivante ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (en danger critique), - le faux gavial (en danger critique), - la tortue imbriquée (en danger critique), - le pangolin à écailles tricuspidés (en danger), - la tortue verte (en danger), - le pangolin à longue queue (vulnérable), - le crocodile nain (vulnérable), - le colobe blanc noir (vulnérable), - le cercocèbe fuligineux (vulnérable), - la tortue terrestre <i>Kinixys homeana</i> (vulnérable), - le calao à casque jaune (vulnérable) et - les tortues marines luth et olivâtre (vulnérables).
	<p>L'inventaire des Zones Clés pour la Biodiversité dans le hotspot est mis à jour pour combler les lacunes de connaissances essentielles, particulièrement en ce qui concerne la sous-région des forêts de la Basse Guinée, et les écosystèmes d'eau douce.</p>	<p>Les résultats des études ont été communiqués aux organismes suivants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - State of the World's Sea Turtles (SWOT), - Groupe de Spécialistes des Primates de l'UICN, - SOS-Forêts (partenaire de BirdLife International en Côte d'Ivoire), - Rarespecies Foundation, - Wild Chimpanzee Foundation et, - Ministère de l'Environnement de Côte d'Ivoire.

<p><i>Résultat n°4: Les capacités des organisations de la société civile, y compris des groupes de Peuples Autochtones, de femmes et de jeunes sont renforcées pour conserver et gérer la biodiversité d'une importance mondiale.</i></p>	<p>Au moins 50 organisations de la société civile, dont au moins 10 organisations de Peuples Autochtones, présentent des capacités renforcées en matière de gestion financière, institutionnelle, et de projets, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds.</p>	<p>3 organisations de la société civile (CEM, Action pour le développement et Initiatives Féminines pour le Développement Durable de Grand Bereby) ont vu leurs capacités en matière de gestion financière, institutionnelle, de gouvernance organisationnelle et de mobilisation de fonds renforcées.</p> <p><i>Rq : CEM et AAD ont notamment connu un très grand développement pendant la période de financement de CEPF et ont réussi à obtenir des financements conséquents qui sont actuellement en cours. IFDDGB bénéficie en tant que partenaire à certains de ces financements et en particulier, pour la conduite de leur activité de production de sels marins à partir d'énergie solaire.</i></p>
	<p>Au moins 20 organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes sont mis en place et renforcés pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages.</p>	<p>Dans la zone d'intervention du projet, une association dirigée exclusivement par des femmes (IFDDGB) a été mise en place et renforcée pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages.</p>
	<p>Au moins 20 organisations de la société civile font preuve de capacités renforcées en matière de communication de façon à contribuer à l'accomplissement de leur mission.</p>	<p>2 organisations de la société civile (CEM et AAD) ont vu leurs capacités en matière de communication renforcées au cours du projet.</p>

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

15. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**
Aire Marine Protégée de l'Embouchure de la Dodo	Côte d'Ivoire	2 335 km ²	Déclaration en cours	4°30'06''N	-7°00'43''W

--	--	--	--	--	--

** Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).*

15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT (en Anglais) que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

** Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.*

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention
SICOR	700	4°32'31" N	-7°08'20" W	Réglementation d'exploitation
NPHP	1 000	4°33'04" N	-7°04'55" W	Réglementation d'exploitation

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéfices susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
25	35

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*
23	30

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

Nb. Nous considérons la création des 23 postes d'écogardes dans la cadre des activités d'écotourismes du projet et leurs rémunérations (par CEM) comme des avantages financiers. De même, nous avons appréciés le nombre de femmes développant des 'Activités Génératrices de Revenus' (production et vente de sel marin, d'objets artisanaux, farine de manioc) suite à la réalisation des projets communautaires comme des bénéficiaires d'avantages financiers.

18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)							Nombre de bénéficiaires		
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
Roc	X							X								600	700
Mani	X							X				X		X		700	800
Pitiké	X								X			X		X		80	90
Kablaké	X								X							110	120

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

Nb. Pour avons estimé que le nombre de bénéficiaires est +/- égale au nombre totale de villageois vivant dans chaque communauté. En effet, nous considérons que l'ensemble des habitants bénéficient du système d'adduction d'eau potable avec énergie solaire (villages de Roc et Mani) et de l'électrification solaire (villages de Pitiké et Kablaké). Aussi, pour renseigner la taille de la population, nous nous sommes basés sur les informations communiquées par les chefs des dits villages.

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude
Roc	4°37'14" N	-6°57'45" W
Mani	4°34'18" N	-7°01'13" W
Pitiké	4°31'20" N	-7°11'03" W
Kablaké	4°31'06" N	-7°11'32" W

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1	Côte d'Ivoire	04/24/2020	Création de l'Aire Marine protégée de Grand Bereby	<p>-Apporter les éléments démontrant l'adéquation du site de Grand Bereby comme Aire Marine Protégée de Côte d'Ivoire.</p> <p>-Initier et supporter le Groupe de Travail National dans la procédure de création de l'AMP de Grand Bereby.</p>
2	Côte d'Ivoire	04/24/2020	Nouvelle composition du Groupe de Travail National pour la Création d'Aires marines Protégées en Côte d'Ivoire	-Démontrer que des compétences notamment juridiques sont aussi essentielles pour le fonctionnement du Groupe de Travail National.

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***

* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

*** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

**** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veuillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
1		

22. Réseaux & Partenariats

Veuillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	WASTCON (West African Sea Turtle Conservation Network)		2018	N	Nigeria, Benin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia	Conservation des tortues marines de l'Afrique de l'Ouest
2	Réseau des associations de Grand Bereby		2020	O	Côte d'Ivoire	Bien être des communautés en rapport avec l'AMP

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

- 17. Nom :** José Gómez Peñate
18. Organisation : Conservation des Espèces Marines (CEM)
19. Adresse de correspondance : 06 BP 1412 Abidjan 06
20. Numéro de téléphone : +225 05 75 53 66
21. Adresse e-mail : gomezp_jm@hotmail.com